



Nécessité visa retour étudiant avec visa toujours valide

Par **hgcymcmb**, le **28/01/2014** à **18:25**

Bonjour,

je suis titulaire d'un visa long séjour "mineur scolarisé" valable jusqu'en septembre 2014. A ma majorité, c'est à dire en novembre 2013 j'ai fait ma première demande de titre de séjour étudiant via Campus France, en tant que boursier du gouvernement français. Depuis, j'ai passé ma visite médicale à l'OFII avec brio et j'ai donné mes empreintes digitales à la préfecture du Hauts de Seine, j'attends donc ma carte de séjour qui doit être prête vers le 25 février.

Cependant je voudrais aller en vacances dans mon pays d'origine à partir du 15 février 2014 (vacances scolaires), et j'aimerais savoir si mon visa "mineur scolarisé" suffisait pour retourner en France, puisqu'il est encore valide, ou si je dois demander un "visa retour" à la préfecture des Hauts de Seine.

Merci d'avoir lu et de m'aider s'il vous plait